

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2011 EN MAIRIE D'HABERE-LULLIN

Présents : MUSARD Jean-Paul – BOUVIER Bernard – GENOUD Edmond – SANTONI Michel – DUPRAZ Yves – DURET Marielle – DUCROT Denis.

Délégués titulaires présents : MAURON Jean – MEYNET Hervé – ROCH Jacqueline – CHARDON Patrick – DUFOURD Pierrick – SAUTHIER Gilles – VIGUIER Evelyne – SALAMON Gérard – MOUCHET Laurence –

Délégués suppléants : DONCHE Charles – LETONDAL Vincent –

Excusés : MOUCHET Denis – GURLIAT Romain.

Secrétaires de séance : Marielle DURET et Evelyne VIGUIER.

Validation du CR du 14 février 2011

Le conseil Communautaire valide le Compte rendu de la réunion du 14 février 2011. Toutefois, Michel Santoni demande de modifier ce qui a été relaté sur le CNC car il y a des erreurs.

Monsieur le maire de Boège demande officiellement la raison pour laquelle les réunions n'ont plus lieu en mairie de Boège.

En réponse, Bernard BOUVIER précise que des élus lui ont fait part de leur souhait d'organiser, comme auparavant, des réunions dans les huit communes du canton.

Monsieur le Président réaffirme son souhait de pouvoir disposer dans les prochains mois, de locaux propres à la CCVV, disposant en outre d'une salle de réunions.

Présentation du site internet par M. MATTUZZI

Le site internet a été mis à jour avec l'aide de l'entreprise Net Design.

Le contenu est similaire au contenu du Mag. Il est possible de s'inscrire à la newsletter sur le site, il ya aussi une rubrique téléchargement avec les Compte rendus en ligne, ainsi que le Mag, les informations et bulletins d'inscription relatifs aux inscriptions cantine de Boège et transports scolaires.

Il y a aussi un lien avec les sites internet des communes de la Vallée Verte.

Bernard Bouvier souhaite que le site vive et qu'il soit un réel outil de communication pour les élus et la population.

Présentation du CA par Nadia MANCERA

Cette année du fait du passage en Communauté de Communes, le budget a été saisi par fonction.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			2010	RECETTES		
LIBELLE	PREVU	REALISE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011 Charges à caractère général	963 450,00	618 026,30		70 Produit des services	172 800,00	156 843,61
012 Charges de personnel	589 800,00	542 285,03		73 Impôts et taxes	1 660 000,00	1 679 864,00
65 Autres charges	487 500,00	430 118,76		74 Dotations et participations	735 940,00	100 871,83
66 Charges financières	40 000,00	38 815,67		75 Autres produits gestion		0,02
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	19 404,57		013 Atténuation charges	12 000,00	18 386,51
68 Dotation aux amortissements (semi budgétaire)				76 Produits financiers	1 000,00	1 640,00
022 Dépenses imprévues				77 Produits exceptionnels		101,00
78						
TOTAL DEPENSES REELLES	2 081 750,00	1 648 650,33		TOTAL RECETTES REELLES	2 581 740,00	1 957 706,97
023 Virement à section investissement	493 036,65					
042 Op. Ordre Transfert entre sections	221 480,00	61 203,01				
043 Op. Ordre intérieur section						
TOTAL DEPENSES D'ORDRE:	714 516,65	61 203,01		TOTAL RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DEPENSES EXERCICE	2 796 266,65	1 709 853,34		TOTAL RECETTES EXERCICE	2 581 740,00	1 957 706,97
002 Déficit fonctionnement reporté				002 Excédent fonctionnement rep.	195 512	68 179,13
TOTAL GENERAL:	2 796 266,65	1 709 853,34		TOTAL GENERAL:	2 777 252	2 025 886,10

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT

De l'exercice: Excédent 247 853,63

Reporté: Excédent 68 179,13

Résultat Global: Excédent 316 032,76



SECTION D'INVESTISSEMENT 2010

DEPENSES				RECETTES			
LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES
204	25 000						
16 Remboursements emprunts	55 000	63 522,78		10222 Fctva	2 842,00	4 084,00	
20 Etudes	165 000			10223 Taxe locale équipement			
21 Immobilisations corporelles	231 000	328 125,92		1068 Affectation résultat	120 521,11		
2111 Terrains				13 Subventions	3 175,00	25 138,50	
2117 Bois et forêts				1321	80 000,00		
21312 Batiments				1322	18 000,00		
21568 Service incendie				1323			
2158 Autres installations				16 Emprunts	19 500,00		
2183 Matériel de bureau/informatique							
23 Immobilisations en cours	440 000			024 cessions			
2313 Constructions				266			
2315 Installations				Opération Gymnase			
2318 Voirie				Opération Ecole Maternelle			
139 Amortissement subvention				Opération 17	155 481,35		
27 Placements financiers							
Opération Gymnase							
Opération Ecole Maternelle							
Opération 17	500 000						
TOTAL DEPENSES REELLES:	1 416 000	391 648,70		TOTAL RECETTES EXERCICE	399 519,46	29 222,50	
Op. Ordre entre sections	19 015			021 Autofinancement	493 036,65		
Op. Patrimoniales		13 523,83		Op. Ordre entre sections	221 480,00	61 203,01	
TOTAL OPERATIONS ORDRE	19 015	13 523,83		Op. Patrimoniales		13 523,83	
				TOTAL OPERATIONS ORDRE	221 480,00	74 726,84	
TOTAL DEPENSES	1 435 015	405 172,53		TOTAL RECETTES	1 114 036,11	103 949,34	
Déficit investissement reporté:				Résultat Investissement reporté:		194 702,08	
RESULTAT GLOBAL DEPENSES:	1 435 015	405 172,53		RESULTAT GLOBAL RECETTES	1 114 036	298 651,42	

RESULTAT DE L EXERCICE: Déficit -301 223,19

Résultat reporté: Excédent 194 702,08

Résultat global de l exercice: Déficit -106 521,11

Solde restes à réaliser Excédent

RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT: Déficit -106 521,11

Affectation résultat fonctionnement 106 521,11

Solde à financer: 0,00

Excédent disponible à reprendre en section de fonctionnement: 209 511,65



Transports scolaires : CR de la réunion de la commission transport du 24 février 2011

La parole est donnée à Marielle DURET qui explique que les parents sont demandeurs d'informations. Toutefois le Conseil Général n'a pas encore terminé la rédaction de son nouveau cahier des charges. Aussi la Commission va se réunir le 31 mars prochain pour travailler sur trois scénarios :

- Continuer le transport scolaire des élèves de maternelles en incluant le transport des élèves de maternelles des communes de Villard, Burdignin et Saxel.
- Arrêter le transport des élèves de maternelle pour les communes d'Habère-Poche et Habère-Lullin.
- Prendre en charge tous les élèves y compris les élèves qui sont à moins de 3 kms (distance domicile /école)

Jean -Paul MUSARD explique que la Conseil Général tolère les élèves de maternelle mais ne dispose pas de la compétence. Ainsi, si demain il n'y a plus de transport scolaire pour les élèves de maternelle, ce ne sera pas de la faute de la CCVV.

Marielle DURET explique que la commission transport scolaire souhaite travailler sur les problèmes de transport qui existent, elle souhaite travailler sur toutes les pistes possibles, de cette manière personne ne pourra reprocher à la CCVV et aux communes d'Habère-Lullin et Habère-Poche de n'avoir rien fait. Elle rappelle le coût du transport des maternelles (Habère-Lullin et Habère-Poche) :

- Pour l'année 2007/2008 : 14.303,80 €
- Pour l'année 2008/2009 : 8.718,80 €

Vincent Letondal souligne le délai de transport (trop long) entre Boège et Habère-Poche.

Virginie Pinget informe le conseil communautaire que des familles ont sollicité les services du Conseil Général pour édification d'un nouvel arrêt sur ce circuit.

La petite enfance : CR de la réunion avec l'association BADABOUM du 23 février 2011

La parole est donnée à Marielle DURET qui explique que la CCVV n'a pas la compétence petite enfance, toutefois elle profite du fait de la présence des maires pour faire un point.

La réunion concernait les modalités de financement du budget de l'association BADABOUM par les 7 communes et le projet de signature d'une convention entre les communes et la commune d'Habère-Lullin, signataire du contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F..

La commune de Saint André ne s'est pas prononcée car elle attend des chiffres plus clairs.

Marielle DURET rappelle qu'avant toute demande d'augmentation du budget, que l'accord des communes sera toujours demandé avant toute augmentation des coûts.

Un travail de fond sur la Vallée Verte pour le compte de la CCVV sera effectué avec un état des lieux. En effet, l'accueil des enfants de moins de trois ans au sein des écoles maternelles, aura une incidence sur les structures qui gèrent la petite enfance.

Marielle précise que l'école maternelle ne doit pas être un mode de garde.

Activité économique : projet de développement de la ZAE de chez Merlin

Edmond GENOUD, fait part de l'avancement du PLU de la commune de Saint André de Boège qui est en cours de finalisation. Il n'est pas encore déposé car la commune doit reprendre une annexe sanitaire.

Le Conseil Communautaire exprime sa volonté de participer au règlement de la zone puisque la Communauté de Communes dispose de la compétence économique.

L'objectif de la CCVV est de réaliser une étude de faisabilité sur cette zone. La chambre des métiers a fait une proposition d'étude dont le coût total est de 15 000 euros subventionnés à raison de 10.000 €.

Jean Paul MUSARD demande ce que l'on entend par étude de faisabilité car la CCVV ne va pas effectuer une étude sur cette zone tant que la PLU de la commune de Saint André de Boège n'est pas validé.



La zone représente 34 475 m2 environ et la commune de Saint André de Boège a payé le terrain 165 000 euros, toutefois, il faut rajouter à cela l'assainissement. Donc pour le moment, la CCVV ne connaît pas le coût du terrain susceptible d'être acheté à la commune de Saint André de Boège.

Jean MAURON souhaite qu'il y ait un groupe de travail pour travailler sur le règlement de la zone avec les élus de la Commune de Saint André de Boège, ainsi qu'avec l'urbaniste en charge de ce dossier.

Décision :

La CCVV souhaite attendre que le PLU de la Commune de Saint André de Boège soit validé avant de faire une quelconque étude de faisabilité.

La CCVV souhaite effectuer un groupe de travail à la demande de Monsieur MAURON Jean avec les membres de la CCVV et les membres en charge du dossier de la Commune de Saint André de Boège pour travailler en collaboration avec l'urbaniste chargé du PLU de la Commune afin d'effectuer un règlement de zone en cohésion avec le PLU.

Déchetterie : Compte rendu de la réunion de la commission du personnel

La commission du personnel a reçu 10 candidats le vendredi 04 mars 2011 et le lundi 07 mars 2011 afin de procéder au remplacement de Guy ROCH, gardien de déchetterie, qui fait valoir ses droits à la retraite. La commission propose au Conseil Communautaire de retenir Monsieur FELISAZ Jean-Marc avec un contrat à durée déterminée et une période d'essai, avant un éventuel stage.

Marielle Duret soulève le problème du remplacement de l'employé pendant les congés annuels

Décision :

Le Conseil Communautaire décide d'entériner la décision de la Commission du personnel et de retenir Monsieur FELISAZ Jean-Marc.

Bibliothèque/Médiathèque intercommunale : Compte rendu de la réunion du 10 mars 2011

La Communauté de Communes adhère au réseau de Genevois biblio géré par le SYMBAL aujourd'hui dissous. La compétence Bibliothèque n'a pas été reprise par l'ARC. Ainsi, la ville d'Annemasse a décidé de reprendre cette compétence et de faire signer une convention aux communes et intercommunalités qui faisaient partie du réseau Genevois biblio afin de faire perdurer celui-ci. Le Conseil Communautaire lors de sa séance du mois de novembre 2010 avait exprimé sa volonté de continuer dans cette démarche puisque la collectivité n'avait aucun retour négatif de la part du personnel de la bibliothèque.

La réunion du jeudi 10 mars 2011 en présence de Madame NAVARRO, Directrice de la bibliothèque d'Annemasse, avait pour but d'expliquer la démarche au personnel de la bibliothèque/médiathèque de Boège qui ne souhaitait plus faire partie du réseau de Genevois biblio pour diverses raisons.

Décision :

Il est décidé de continuer d'adhérer au réseau Genevois Biblio durant une année. Cela permettra de vérifier la fréquentation d'utilisation de ce service par les lecteurs de la Vallée Verte.

Dissolution du SYVAM et ses conséquences

Une délibération de dissolution du SYVAM du voile à voile a été prise par ce même syndicat dont la Communauté de Communes est membre. A ce jour, la Sous-préfecture attend une réponse de la préfecture avant de se prononcer sur la légalité de cette délibération qui transfère les biens du SYVAM à la commune d'Habère-Poche. Nous attendons de connaître la position de la Préfecture sur ce sujet.



Compétence écoles maternelles

✓ Ecole maternelle de Boège

Madame LYAUTET, inspectrice, souhaite une direction commune pour l'école primaire et maternelle mais les enseignants de l'école maternelle de Boège ne sont pas d'accord. Un conseil d'école extraordinaire aura lieu en présence des élus habilités à voter à savoir Bernard BOUVIER ET Jean-Paul MUSARD, ainsi que le corps enseignant de l'école maternelle et primaire. Le deuxième conseil d'école de la structure intercommunale aura lieu le 24 mars 2011.

✓ Projet de construction de l'école maternelle d'Habère-Poche

La parole est donnée à Denis DUCROT qui retrace l'historique : un architecte Monsieur DUBOSSON a été retenu. Il y a eu plusieurs propositions pour ce projet d'école, tout d'abord sur un niveau, puis sur deux niveaux, le second projet a été retenu et des esquisses ont été travaillées et corrigées. Le projet semble convenir à tout le monde aujourd'hui. Le chiffrage des superficies est en cours. Jean-Paul MUSARD, demande le coût financier de l'école avec l'échéancier subventions déduites. Jean Mauron précise que vu l'importance des projets de construction concernant les écoles maternelles (Boège 5 classes - Habère-Poche deux classes), il est nécessaire de connaître le coût exact du m2. Il souligne également, qu'en matière d'investissement, des choix devront être faits en fonction du budget de la CCVV.

✓ Position des élus des communes de Villard et Burdignin au sujet du rapatriement des élèves de grande section de l'école maternelle à Villard.

Bernard BOUVIER explique qu'il était envisagé de faire un projet d'école commune (primaire et maternelle) avec la mairie de Boège, de ce fait un courrier de la Communauté de Communes à été envoyé à la mairie de Boège pour faire part de notre position et cette décision a été entérinée par une délibération du Conseil Communautaire. Lors de la réunion avec Madame LYAUTET, inspectrice, celle-ci avait laissé supposer qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe au sein de l'école maternelle de Boège afin de faire concurrence à l'école privée.

Aujourd'hui, l'école de Burdignin qui fait partie du regroupement pédagogique Burdignin/Villard est menacée d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine. C'est pourquoi la commune de Villard souhaite rapatrier les élèves de grande section de l'école maternelle de Boège à Villard et a pris une délibération qui stipule cette demande.

Michel Santoni craint une deuxième fermeture dans un proche avenir et à moyen terme la disparition des écoles de Villard et de Burdignin.

Yves DUPRAZ explique que les élus de Burdignin ont voté contre le rapatriement des élèves de Grande section pour plusieurs raisons :

- Le conseil municipal n'est pas sûr que le rapatriement des GS assurera le maintien de la classe l'année suivante.
- La compétence école maternelle appartient à la CCVV.
- La commune de Burdignin s'est engagée auprès de la CCVV pour la construction d'un bâtiment commun avec la mairie de Boège.

Jean-Paul MUSARD annonce que la commune de Boège, devant cette situation, réfléchit à un retrait de la compétence école maternelle de la CCVV afin que chaque commune reprenne ses élèves de maternelle.

Michel Santoni affirme que la commune de Villard n'a pas l'intention de remettre en cause la compétence écoles maternelles de la CCVV et que le rapatriement des élèves ne concerne que les GS.

Marielle DURET pense qu'il faut élargir le débat et voir un RPI intercommunal et non pas défendre chacun ses classes. Il faut avoir un débat Vallée Verte.



Michel SANTONI demande s'il y a un projet de fermeture de classe pour le RPI d'Habère-Lullin et d'Habère-Poche. Evelyne VIGUIER explique que s'il n'y avait pas de fermeture au sein de l'école maternelle de Boège, il n'y aurait théoriquement pas de fermeture de classe à Habère-Lullin car les effectifs de Boège, à ce jour sont plus faibles que les leurs.

Jean MAURON pense que c'est bien que l'on fasse deux classes de maternelle sur la commune de Villard et deux classes sur la commune de Boège.

Commission Handicap :

Bernard BOUVIER présente les candidatures des personnes intéressées pour participer à cette commission, il s'agit de :

- Monsieur SERVERA
- Monsieur DERACHE
- Monsieur GAGET
- Madame DUMAS
- Madame DUPONT

Décision :

Le conseil Communautaire décide à l'unanimité d'intégrer toutes ses personnes au sein la commission handicap de la CCVV.

Questions diverses :

- **Plans de la Vallée Verte pour les éditions Cheneval**

Bernard BOUVIER rappelle aux élus qu'il faut envoyer les plans corrigés aux éditions Cheneval assez rapidement.

- **Demande d'intervention de Paysalp**

Denis DUCROT, Président de la Commission Culture est chargé de recevoir Monsieur DESBIOLLES et de faire un compte rendu de cet entretien au Conseil Communautaire lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

- **Autres questions diverses**

Le Trésor Public demande au conseil Communautaire de se prononcer sur une éventuelle exonération ou non de la taxe des ordures ménagères.

Décision :

Le conseil Communautaire décide à l'unanimité de n'accorder aucune exonération de la taxe des ordures ménagères pour quelque raison que ce soit.

La bibliothèque/médiathèque a besoin de remplacer des douchettes et certains matériels. Un devis a été demandé à l'entreprise OCTET INFORMATIQUE d'un montant de 1550 euros HT.

Décision :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir la proposition de cette entreprise pour l'achat de matériels pour la bibliothèque/médiathèque.

Séance levée à 23h30

